

**Département**

Pyrénées Atlantiques

**Arrondissement**

Pau

**Délibération 2025-50 Conseil Municipal du vingt octobre deux mil vingt-cinq**

Le vingt octobre deux-mil vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

**Effectif légal du Conseil Municipal : 27****Nombre de conseillers en exercice : 27****Nombre de conseillers présents physiquement : 18****Nombre de conseillers votants : 25****Date de la convocation : 14/10/2025****Date de mise en ligne : 21/10/2025**

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
LAUGÉ	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier		X	Pascal MORA	
DELQUIGNIE	Béatrice		X	Anne GOUVET	
LEYDERT	Stéphane		X	Martine LAUGE	
GOUVET	Anne	X			
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge		X		
CROVELLA	Loïc	X			
ROUZIERES	Nicole	X			
LAVIGNE	Gwendoline	X			
SALAT	Didier	X			
LANOUILH	Éric	X			
MORISOT	Pierre-Alexandre	X			
JAÉGLÉ	Christine	X			
CONESA	Claire		X	Jean-Pierre LACROIX	
BOONE	Emmanuelle		X	Florent LALUCAA	
FONTENIER	Jessica	X			
LACROIX	Jean-Pierre	X			
BERTHELOT	Christophe	X			
FRITHMANN	Alicia	X			
SABLÉ	Corentin		X	Ahmed ALLAL	
CASENAVE dit MILHET	Agnès		X	Alain AUGUSTO	
KÉRUZORÉ	Marie				X
AUGUSTO	Alain	X			

**Informations diverses**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**Désignation du secrétaire de la séance**

Candidat(e) : Jessica FONTENIER est candidat(e)

Jessica FONTENIER est désigné(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## Délibération

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

### **2025-50 : Revente d'un ensemble immobilier acquis par l'EPFL au profit de Pau Béarn Habitat – Construction de logements sociaux au 24 rue Magendie**

#### **Rapporteur : Monsieur le Maire**

- Vu la délibération 2023-71 du 19 décembre 2023 relative à la demande d'acquisition par voie amiable et de portage par l'EPFL Béarn Pyrénées de l'ensemble foncier non bâti en nature de terre sis à GELOS (64110), 24 rue Magendie
- Vu l'emplacement réservé GEL18 « création de logements sociaux Ah9(p) et 10 » au PLUi
- Vu la convention de portage n°209 en annexe et notamment son article 6 relatif à la revente à un tiers
- Vu la délibération 2025-32 relative à l'aide aux maires bâtisseurs

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une convention de portage avec l'EPFL a été rédigée dans le cadre de l'acquisition par voie amiable de l'ensemble foncier non bâti sis 24 rue Magendie. Il est également rappelé que cette acquisition a été faite pour répondre à un besoin en logements sociaux car la commune est actuellement déficitaire dans le cadre de l'article 55 de la loi SRU (Cf l'emplacement réservé GEL18 justifiant la préemption en 2023).

La convention, ci-annexée, prévoit que la commune s'engage à racheter, ou à faire racheter par un ou des opérateurs de son choix, par acte notarié, l'ensemble immobilier acquis par l'EPFL. Ce rachat s'effectuera dans le respect des principes et du prix de cession prévus dans ladite convention.

Conformément à la délibération 2025-32 relative à l'aide aux maires bâtisseurs, et au projet de Pau Béarn Habitat de construire 24 logements locatifs sociaux sur le terrain concerné,

Le conseil municipal est invité à :

#### **PERMETTRE**

Art 1 – À l'établissement public foncier local de revendre le terrain sis 24 rue Magendie au profit de Pau Béarn Habitat pour la réalisation de 24 logements locatifs sociaux

#### **AUTORISER**

Art 2 – Le Maire à signer les documents nécessaires à la revente.

#### **Délibération votée :**

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 2 (Mme CASNAVE dit MILHET, M AUGUSTO)

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Signature du secrétaire de séance

FONTENIER Jessica

